



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

traité instituant une cour pénale internationale

Question écrite n° 61067

Texte de la question

M. Alain Vidalies attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'urgence pour la France de parfaire le processus de ratification et de mise en oeuvre du statut de la Cour pénale internationale. En effet, trois ans après l'adoption de la loi du 26 février 2002 relative à la co-opération avec la Cour pénale internationale, le second volet de cette loi n'est toujours pas adopté alors que la Cour pénale internationale a commencé à travailler. Les associations de défense des droits de l'homme et au premier rang la Coalition française pour la Cour pénale internationale s'inquiètent vivement du silence du Gouvernement sur cette initiative législative indispensable. En conséquence, il lui demande à quelle date le Gouvernement envisage de soumettre enfin au Parlement la seconde loi d'adaptation pour la Cour pénale internationale.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur d'indiquer à l'honorable parlementaire qu'un avant-projet de loi portant adaptation de la législation pénale française au statut de la Cour pénale internationale a été élaboré par la Chancellerie. Ce texte, qui constituera dans le domaine du droit pénal matériel le complément de la loi n° 2002-268 du 26 février 2002 relative à la coopération avec la Cour pénale internationale et dont l'économie définitive est en cours de concertation en particulier avec le ministère de la défense et avec celui des affaires étrangères, comportera notamment les incriminations permettant de sanctionner, de la manière la plus exhaustive possible, les comportements prohibés par la convention susvisée. Sous réserve des contraintes liées à l'établissement du calendrier parlementaire, le Parlement devrait être saisi du texte de loi dont il s'agit au cours du deuxième semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61067

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2907

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5157